



ARRETE MUNICIPAL

**Objet : Demande d'occupation du domaine public
Association Scout et Guides de France
place du Forez 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON**

Le Maire de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-1 à R.411-9, R.417-9, R. 417-10, II, 10 et R.411-25 modifiés, ainsi que l'article R.411-21-1, définissant les pouvoirs de police de l'autorité compétente pour prévenir un danger sur une voie,

VU la demande de Madame STHÈME DE JUBECOURT Chloé de l'Association Scout et Guides de France en date du mercredi 27 mai 2026.

CONSIDERANT la nécessité d'occuper le domaine public afin d'organiser en toute sécurité une animation intitulée « village scout » dans le but de faire découvrir l'univers des Scouts, sur la place du Forez à Andrézieux-Bouthéon, le samedi 30 mai 2026 de 9h00 à 17h00.

ARRETE

Article 1 : L'Association Scout et Guides de France est **autorisée à occuper le domaine public** afin d'organiser une animation intitulée « village scout » sur la Place du Forez à Andrézieux-Bouthéon, dans le but de faire découvrir l'univers des Scouts **le samedi 30 mai 2026 de 9h00 à 17h00**

Durée de l'évènement : 8 heures.

Article 2 : Les piétons doivent pouvoir circuler en toute sécurité.

Article 3 : Le nettoyage de la voirie est à la charge du pétitionnaire. L'intervention des agents municipaux en cas de besoin de nettoyage lié à la manifestation ferait l'objet d'une redevance conformément à la délibération du conseil municipal n° 2024/124 de décembre 2024.

Article 4 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées par procès-verbaux.

Article 5 : Le pétitionnaire dispose d'un délai de deux mois à partir de la notification du présent arrêté pour déposer un éventuel recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Andrézieux-Bouthéon,
- Monsieur le Directeur du Pôle Aménagements Urbains et des Services Techniques d'Andrézieux-Bouthéon.
- Madame Cordier Vanessa – Responsable Evènementiel d'Andrézieux-Bouthéon
- Monsieur le Chef de Service logistiques évènementiel d'Andrézieux-Bouthéon,
- Madame STHÈME DE JUBECOURT Chloé Association Scout et Guides de France 06 59 49 91 64 chloe.stheme@gmail.com

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le mercredi 27 mai 2026

Le Maire

François DRIOL

« Par délégation du Maire M. VOCANSON Eric Adjoint Evènementiel »